Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

ERREUR DANS JUGEMENT D'OBLIGATION ALIMENTAIRE

Par marilouchili

Bonjour,

Suite à jugement, j'ai une somme à payer en tant qu'obligé alimentaire pour le paiement de l'EHPAD de mon grand-père. Je suis en concubinage, et nous avons un enfant. Selon mon avocate, le juge a oublié mon enfant dans son jugement. Puisque c'est une erreur du juge, puis-je la faire rectifier sans aller en appel ?
Merci d'avance de vos réponses

Par ESP

Bonsoir
Votre avocate ne vous a proposé aucune procédure comme la requête en rectification d'erreur?

Par marilouchili

Merci de votre réponse. Elle parle d'un appel, mais pas de ce type de procédure. Et elle dit que ça nous coûtera plus que ce qu'on récupèrera, mais ça ne me paraît pas logique puisqu'il s'agit d'une erreur. Puis-je déposer une telle requête moi-même ? Ou faut-il absolument prendre un avocat ?